

## **Quels circuits de distribution pour les médicaments, demain ?**

### ***Pascal REGEN - CSNDPP (Chambre syndicale nationale des produits pharmaceutiques)***

En moins de dix ans, le profil du métier de dépositaire a beaucoup évolué : les dépositaires ont acquis des compétences industrielles jusque là réservées aux sites de production des laboratoires.

Les dépositaires proposent dorénavant des sites répondant aux normes les plus strictes en matière pharmaceutique pour assurer la distribution du médicament. Ils gèrent environ deux tiers des flux de la distribution auprès des grossistes et des pharmacies hospitalières ; ils approvisionnent aussi les officines (génériques, médicaments OTC, ventes directes) et, plus récemment, les médecins (distribution des échantillons médicaux).

Le développement d'un marché européen du médicament a également contribué à l'évolution du secteur : les appels d'offres sont désormais quelquefois passés au niveau Européen, les groupes cherchant des partenaires pour travailler sur plusieurs pays, voire à terme sur la totalité du territoire des 25 états membres.

Dans ce contexte, les dépositaires s'organisent. Des rapprochements ont déjà pu intervenir avec certains acteurs de la répartition ou du secteur logistique. L'objectif poursuivi étant de répondre aux attentes des laboratoires pharmaceutiques mais également des officines et des hôpitaux.